



Paris, 12 mai 2015

Télétravail entre rêve et réalité !

L'accord télétravail a 2 ans

Le 2ème accord télétravail a été signé le 17 mai 2013. 3262 salarié-es du groupe Orange télétravaillaient en 2013, en janvier 2015 le chiffre est de 4328.

Lors de la commission de suivi du 16 avril 2015, SUD, avec les autres organisations syndicales, a interpellé la direction sur les disparités inacceptables d'application.

En effet, les salarié-es demandant à télétravailler ne sont pas tou-tes traité-es de la même manière.



Les différences d'accès sont grandes entre les salarié-es cadres et les non cadres, selon les directions opérationnelles, dans les directions nationales, et enfin entre la maison mère et les filiales du groupe.

L'accord télétravail précise pourtant que *"par principe tous les personnels peuvent être éligibles à cette modalité d'organisation du travail... sauf les métiers qui par nature doivent être exercés dans les locaux de l'entreprise"*. Si le télétravail n'est pas de droit, l'accord est sensé le rendre accessible, ce qui est loin d'être le cas.

Il demeure par endroit une résistance forte contre le télétravail. Les motifs de refus peuvent être fantaisistes, et donc hors cadre de l'accord comme *"on veut pas de télétravail ici"*, *"ton domicile est trop proche du lieu de travail"*, *"pas possible sur ton métier"*, etc...

Les recours restent généralement lettres mortes, laissant un goût amer aux salarié-es.

Le télétravail en chiffres

Sur le périmètre Orange SA, 48% des télétravailleuse-ses sont des femmes, 70% sont des cadres. 38% télétravaillent 1 jour par semaine, 36% 2 jours et 21% 3 jours. Les télétravailleuse-ses avec la formule *"volume en jours mensuel"* étaient estimée-es à 13% fin 2014.

42,3% des télétravailleuse-ses sont issue-es du domaine client (hors vente), 38,1% sont des domaines Techniques Réseau et Informatique (hors domaines intervention) et 19,6% des domaines Gestion Support, contenu et innovation.

Un suivi médiocre !

L'accord prévoit un suivi de mise en oeuvre avec un bilan annuel global d'application dont l'analyse des refus.

Dans les faits, le compte est loin d'y être. La direction annonce piteusement 28 refus en 2014.... qui ne correspondent pas à la réalité mais juste aux refus entrés dans anoo ! La direction accuse le SI...

De plus, beaucoup de demandes sont faites oralement, lors d'entretien avec le manager et quand il y a refus, rien n'est tracé.

Mais les choses vont changer, promet la direction. Un nouvel outil de suivi, devrait être très prochainement mis en service. Il tracera toutes les demandes de télétravail, les refus et leurs motifs.

Pour l'instant, la direction se montre incapable de piloter l'application de l'accord dans les filiales. les filiales n'en font qu'à leur tête et ne donnent aucun retour sur le télétravail à la direction du groupe. Officiellement, depuis 3 ans, c'est toujours le même chiffre : 300 télétravailleur/ses en filiales...

Espace de télétravail partagé

Le télétravail à domicile augmente significativement. Début 2014, 79% télétravaillaient à domicile, 84,4% en janvier 2015. Le télétravail en bureau satellite est lui en baisse. De 23% en octobre 2013, le chiffre est pour janvier 2015 de 15,5%.

La faute est, sans doute, due à la lenteur de la direction pour mettre à la disposition des salarié-es des bureaux dédiés au télétravail sur les sites Orange. Un vrai paradoxe pour une entreprise qui commercialise des solutions de télétravail et vante le coworking.

Tout devait pourtant être prêt mi-2014. Aujourd'hui, la direction affirme que l'offre de bureaux dédiés sera sous peu disponible dans e-facilities. Pour l'instant,

impossible de savoir s'il s'agira d'un dispositif minimaliste ou bien un réel moyen de télétravail.

Pour la fédération SUD, le télétravail en bureau partagé et/ou en Télécentre peut, dans de nombreux cas si le dispositif est suffisant, être une réponse aux salarié-es pour améliorer les conditions de travail, réduire les temps de trajet et supprimer l'isolement reconnu comme risque lié au télétravail à domicile.



Abonnez vous

à la lettre d'information Télécom de Sud

<http://www.sudptt.org/spip.php?article100299>

informer Comprendre revendiquer **SUD** gagner ensemble